



POURQUOI CET APPEL À COTISATION DE L'ANICAP ?

Appelée auprès des éleveurs caprins livreurs ou fermiers, mais aussi auprès des transformateurs aval, la cotisation interprofessionnelle permet à la filière caprine de se doter de moyens pour avancer. Depuis la reconnaissance de l'ANICAP comme représentant officiel de la filière caprine l'année 1998, **ces cotisations sont « volontaires obligatoires (CVO) »** et sont dues par tous les maillons de la filière.

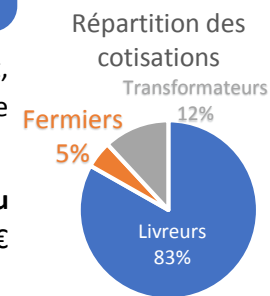
- ➔ **Volontaire** car fruit d'une décision des différents représentants de la filière caprine
- ➔ **Obligatoire** car due par toute la filière, dont font partie les producteurs laitiers fermiers



PART DES COTISATIONS FERMIERES ?

En 2017, la cotisation fermière était, comme pour 2018, de **4€/1000 litres** de lait de chèvre transformés à la ferme.

En 2017, cela représentait **4,8 % du budget annuel de l'ANICAP**, soit 94 703 € sur un total de 1 947 425 €.



L'organisation de l'ANICAP en trois collèges

Industries
laitières

La FNIL

Coopératives
laitières

Coop de France
Métiers du lait

Producteurs laitiers et fermiers

La Confédération
Paysanne

La FNEC

La Coordination
Rurale



DE NOMBREUX DOSSIERS SUIVIS

L'ANICAP suit de nombreux dossiers fermiers via la FNEC, membre fondateur de l'ANICAP représentant les producteurs.

Par le suivi des dossiers au niveau sanitaire, réglementaire, scientifique ou technique, la FNEC oriente l'action de l'ANICAP sur ces questions, en **encourageant notamment le co-financement de projets spécifiquement fermiers** (cf. p.2).



UNE PARTICIPATION À LA VIE DE LA FILIÈRE FERMIERE

L'ANICAP a toujours eu à **cœur de défendre les fabrications au lait cru**, et donc la production fermière. Elle soutient pour cela des actions nationales ou régionales comme Fromagora, ou encore en 2017 la Fête de la Chèvre (route du Chabichou) et une action de promotion du Rocamadour AOP. La filière fermière bénéficie aussi de la **promotion faite sur l'ensemble des fromages de chèvre**. Ainsi, en 2017, l'ANICAP a dédié 97 000 € de son budget à des **actions spécifiques à la filière fermière**, notamment des projets de recherche et développement (cf. p.2).



DES DOCUMENTS À DISPOSITION

L'ANICAP édite et met à disposition des producteurs qui le demandent le **document pédagogique « Salut les Caprins »** destiné aux enfants des classes de CM1-CM2.

L'ANICAP a également édité en 2016 un **livret d'accueil à la ferme pour les enseignants** en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, disponible sur le site fromages de chèvre.

